



Réponse de la direction (RD) et plan d'action de la gestion (PAG)

Recommandation 1 (paragraphe 27) : Service correctionnel Canada devrait s'assurer que les détenus autochtones sont évalués en vue d'un transfèrement vers un établissement à sécurité moindre à la suite d'un événement marquant, par exemple la réussite d'un programme correctionnel, qui favorise leur réinsertion sociale			
Réponse de la direction : Recommandation acceptée. Service correctionnel Canada veillera à ce que le plan correctionnel initial indique clairement les événements importants, comme la réussite des programmes correctionnels ou des initiatives des Sentiers autochtones, qui exigent la réévaluation de la cote de sécurité des délinquants et qui facilitent leur transition sécuritaire à un niveau de sécurité plus bas, et éventuellement, leur réinsertion sociale. Service correctionnel Canada révisera la politique au besoin, communiquera les attentes et fera le suivi des résultats			
Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
Fournir des directives provisoires en ce qui concerne le besoin de réévaluer la cote de sécurité du délinquant après un événement important, comme la réussite des programmes correctionnels et de l'initiative des Sentiers autochtones.	Lignes directrices concernant les événements importants, y compris la réussite des programmes correctionnels et de l'initiative des Sentiers autochtones	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels; commissaire adjoint, Politiques; sous-commissaire principale	Décembre 2016
Procéder à l' examen des politiques et élaborer des ébauches des directives du commissaire.	Ébauches des directives du commissaire (et révisions)	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Mars 2017



Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
<p>Mener une consultation nationale sur les répercussions de l'évaluation effectuée à la suite d'événements importants définis auprès d'intervenants internes, dont le gestionnaire, Évaluations et interventions, des agents de libération conditionnelle et un agent de négociation collective du SESG.</p> <p>Finaliser l'examen de la charge de travail et formuler des recommandations à la haute direction sur les répercussions de la charge de travail.</p>	<p>Liste des intervenants internes consultés et compte rendu des discussions avec le SESG</p> <p>Résultats de l'examen des ressources et de la charge de travail, recommandations et décisions connexes</p>	<p>Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels</p>	<p>Mars – septembre 2017</p> <p>Septembre 2017</p>



Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
<p>Améliorer la Chronologie du plan correctionnel du SGD pour qu'il soit possible de saisir manuellement les événements relatifs à la planification des services correctionnels.</p> <p>Améliorer le modèle du plan correctionnel.</p> <p>Créer des exigences dans le SGD pour automatiser les événements relatifs à la planification des services correctionnels.</p>	<p>Chronologie du plan correctionnel du SGD améliorée</p> <p>Nouveau modèle du plan correctionnel approuvé</p> <p>Automatisation des événements relatifs à la planification des services correctionnels dans le SGD</p>	<p>Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels</p>	<p>Septembre 2017</p> <p>Septembre 2017</p> <p>Décembre 2017</p>
<p>Finaliser et communiquer les modifications apportées aux politiques en ce qui concerne les événements importants.</p>	<p>Versions révisées des directives du commissaire, des communiqués généraux et des bulletins de politique</p>	<p>Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels</p>	<p>Décembre 2017</p>
<p>Mener un examen de la conformité aux politiques.</p>	<p>Rapport sur l'examen de la conformité et des risques opérationnels (RCRO)</p>	<p>Commissaire adjoint, Politiques</p>	<p>Décembre 2018</p>



Recommandation 2 (paragraphe 37) : Service correctionnel Canada devrait s'assurer que les délinquants autochtones à faible risque sont préparés à une audience de libération conditionnelle à leur première date d'admissibilité.

Réponse de la direction : Recommandation acceptée. Service correctionnel Canada veillera à ce que les délinquants à faible risque aient accès en temps opportun aux programmes et interventions dont ils ont besoin pour que leur préparation de cas soit terminée lorsqu'ils seront admissibles à leur première forme de mise en liberté sous condition. Service correctionnel Canada précisera davantage les établissements où il est possible de centraliser le processus d'évaluation initiale et les interventions et programmes pour Autochtones afin de veiller à ce que la préparation à la mise en liberté soit effectuée en temps opportun.

Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
Effectuer des analyses et déterminer des groupes cibles.	Liste des groupes cibles		Terminé
Élaborer un processus de préparation à la mise en liberté commençant à l'évaluation initiale pour les délinquants autochtones à faible risque.	Processus de préparation à la mise en liberté	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Janvier 2017
Consulter les intervenants appropriés.	Liste des intervenants consultés		Juin 2017
Procéder à l' examen des politiques et réviser les directives du commissaire.	Directives du commissaire révisées		Décembre 2017
Finaliser et communiquer les modifications apportées aux politiques en ce qui concerne les événements relatifs à la préparation à la mise en liberté.	Processus révisé de préparation à la mise en liberté		Décembre 2017



Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
Élaborer et mettre en œuvre des plans de centralisation de l'évaluation initiale des délinquants autochtones et des programmes qui leur sont destinés (y compris le réaménagement des ressources et les interventions propres aux Autochtones) pour veiller à la préparation à la mise en liberté des délinquants autochtones en temps opportun.	Modèles intégrant l'évaluation initiale des délinquants autochtones et des interventions correctionnelles axées sur les délinquants autochtones	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels; sous-commissaire principale; sous-commissaires régionaux	Décembre 2017
Réviser les politiques et les procédures du SCC concernant la cote de sécurité initiale et le placement pénitentiaire afin de fournir des lignes directrices structurées sur la façon de tenir compte des antécédents sociaux des Autochtones et de les consigner.	Directives du commissaire révisées	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels; commissaire adjoint, Politiques; sous-commissaire principale	Décembre 2017



Recommandation 3 (paragraphe 54) : Service correctionnel Canada devrait s'assurer que les délinquants autochtones ont accès en temps opportun aux programmes correctionnels, y compris les programmes adaptés à leur culture, en fonction de leurs besoins et de leurs préférences, pour les aider à réussir leur réinsertion sociale.

Réponse de la direction : Recommandation acceptée. Service correctionnel Canada a élaboré un modèle intégré de programme correctionnel pour les délinquants autochtones qui sera pleinement mis en œuvre l'an prochain. De plus, Service correctionnel Canada veillera à ce que les ressources des programmes correctionnels correspondent aux besoins et aux préférences de l'ensemble de la population de délinquants autochtones afin d'offrir un accès rapide aux programmes pour Autochtones. Ces initiatives seront suivies de façon continue au moyen de la planification du rendement et des indicateurs de rapports, ainsi que de l'évaluation planifiée des programmes.

Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
Fournir des lignes directrices supplémentaires sur l'établissement des priorités en ce qui concerne les programmes destinés aux délinquants autochtones.	Produits de communication (p. ex. points à l'ordre du jour des réunions régionales, notes à l'intention des intervenants sur le terrain, bulletins de politique), au besoin	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Février 2017
Assurer la mise en œuvre complète du Modèle de programme correctionnel intégré autochtone (MPCIA).	Manuels de formation en français et en anglais pour le volet des délinquants sexuels Mise en œuvre complète du MPCIA à l'échelle nationale	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Mars 2017 Juin 2017
Élaborer un programme correctionnel intégré inuit pour veiller à ce que les délinquants inuits aient accès aux programmes correctionnels en temps opportun, y compris aux programmes	Manuels de formation en français et en anglais	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Septembre 2017



Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
correctionnels destinés aux Inuits.			
Élaborer et mettre en œuvre des plans de centralisation de l'évaluation initiale des délinquants autochtones et des programmes qui leur sont destinés (y compris le réaménagement des ressources et les interventions propres aux Autochtones) pour veiller à la préparation à la mise en liberté des délinquants autochtones en temps opportun.	<p>Élaboration et mise en œuvre de modèles intégrant l'évaluation initiale des délinquants autochtones et les programmes correctionnels destinés aux délinquants autochtones (en fonction des besoins et des risques relevés et des préférences exprimées)</p> <p>Réaménagement des ressources en fonction des modèles de centralisation, des besoins et des préférences des délinquants autochtones</p>	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	<p>Décembre 2017</p> <p>Décembre 2017</p>
Élaborer des indicateurs structurés au sein du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) afin qu'il soit possible d'établir les besoins et les préférences des programmes destinés aux délinquants autochtones.	<p>Manuel de politique sur l'établissement et la consignation des besoins et des préférences des programmes destinés aux délinquants autochtones</p> <p>Écran du SGD permettant de consigner les besoins et les préférences des programmes destinés aux délinquants autochtones</p> <p>Champ du SGD (sans écrasement) comportant la date de la saisie</p>	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Décembre 2017
Évaluer les programmes correctionnels.	Rapport d'évaluation sur les programmes correctionnels	Commissaire adjoint, Politiques	Juin 2018



Recommandation 4 (paragraphe 71) : Service correctionnel Canada devrait étudier la mesure dans laquelle les initiatives des Sentiers autochtones et les pavillons de ressourcement contribuent à une mise en liberté des détenus en temps opportun et à une réinsertion réussie dans la collectivité, et la façon d'optimiser ces deux types d'intervention. Service correctionnel Canada devrait élaborer des directives et une formation destinées au personnel qui travaille avec les détenus autochtones sur la façon de démontrer l'incidence des interventions adaptées à leur culture sur les progrès réalisés en vue d'une réinsertion sociale réussie.

Réponse de la direction : Recommandation acceptée. Service correctionnel Canada élaborera des lignes directrices structurées pour aider le personnel de gestion des cas à documenter l'incidence des interventions adaptées à la culture, comme les initiatives des Sentiers autochtones, dans les rapports utilisés lors de la prise de décisions. De plus, Service correctionnel Canada veillera à utiliser au maximum les services des Aînés, les initiatives des Sentiers autochtones et les pavillons de ressourcement dans le cas des délinquants pour lesquels ces services sont le plus appropriés.

Mesure(s)	Livable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
Élaborer des outils et des lignes directrices afin d'aider le personnel de gestion des cas à évaluer les répercussions des interventions menées auprès des Autochtones (y compris les Sentiers autochtones, les services des Aînés et les pavillons de ressourcement) sur la réadaptation et la réinsertion sociale des délinquants autochtones.	Lignes directrices sur les initiatives de revitalisation des Sentiers autochtones, y compris des mesures visant à réaménager les responsabilités, des initiatives de formation destinées à améliorer les documents, GCconnex et ALCpédia pour favoriser la communication	Sous-commissaire principale	Terminé
	Lignes directrices concernant les attentes relatives aux Sentiers autochtones, les rôles et les responsabilités, et consignation des résultats		Terminé
	Manuels fournissant des lignes directrices détaillées sur les différentes initiatives des Sentiers autochtones		Mars 2017



Mesure(s)	Livable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
	Formation sur les Sentiers autochtones Lignes directrices sur les politiques relatives aux normes concernant les documents des Sentiers autochtones		Mars 2017 Mars 2017
Examiner et réaménager (au besoin) les ressources des agents de développement auprès de la collectivité autochtone (ADACA) afin d'accorder la priorité à la planification de la libération en vertu de l'article 84 deux ans avant la première date d'admissibilité d'un délinquant autochtone à la libération conditionnelle.	Formation des ADACA Examen des ressources des ADACA Réaménagement des ressources des ADACA (au besoin, selon l'examen des ressources) en fonction des unités responsables de l'évaluation initiale des délinquants autochtones	Sous-commissaire principale; sous-commissaires régionaux	Mars 2017 Mars 2017 Avril 2017
Élaborer une trousse d'orientation des Aînés à l'échelle nationale pour aider ceux-ci à optimiser leur capacité à contribuer à la réussite de la réinsertion sociale des délinquants autochtones.	Orientation des Aînés à l'échelle nationale Formation des formateurs régionaux et nationaux	Sous-commissaire principal; sous-commissaires régionaux	Mars 2017 Septembre 2017



Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
<p>Appliquer les recommandations de l'analyse générale des besoins en apprentissage, y compris en ce qui concerne la formation des ADACA et des agents de liaison autochtones dans la collectivité (ALAC).</p>	<p>Approbation de la formation sur la compétence culturelle et la diversité</p>	<p>Commissaire adjoint, Gestion des ressources humaines; sous-commissaire principale</p>	<p>Terminé</p>
	<p>Prestation de la formation sur la compétence culturelle et la diversité aux équipes de formation régionales</p>		<p>Janvier 2017</p>
	<p>Prestation de la formation sur la compétence culturelle et la diversité à tout le personnel du SCC; plan de mise en œuvre triennal</p>		<p>Mars 2020</p>
	<p>Programme d'orientation des nouveaux employés et Programme de formation des agents correctionnels comprenant du matériel de formation sur la compétence culturelle et la diversité</p>		<p>Mars 2019</p>
	<p>Matériel de formation destiné aux agents de liaison autochtones dans la collectivité (ALAC) et aux agents de liaison avec les Autochtones (ALA)</p>		<p>Février 2018</p>
	<p>Prestation de la formation destinée aux ALAC et aux ALA dans l'ensemble du SCC</p>		<p>Mars 2019</p>
	<p>Mise en œuvre des normes nationales sur la formation des ALA et des ALAC</p>		<p>Mars 2019</p>
<p>Élaborer un plan national des interventions auprès des Autochtones pour assurer l'utilisation</p>			



Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
maximale des interventions adaptées à la culture, y compris les services des Aînés, les Sentiers autochtones et les pavillons de ressourcement. Ce plan comprendra les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">• élaboration de plans régionaux des interventions auprès des Autochtones;• détermination d'interventions communautaires pour les délinquants autochtones à faible risque;• réaménagement des ressources, des services et des interventions destinées aux Autochtones (au besoin);• prise en compte des méthodes améliorées de gestion des cas des délinquants autochtones.	Plan national des interventions auprès des Autochtones approuvé par le Comité de direction	Sous-commissaire principale; sous-commissaires régionaux	Décembre 2016
Contrôler les résultats de la mise en œuvre du plan national des interventions auprès des Autochtones.	Rapports annuels sur le Cadre de responsabilisation des services correctionnels pour Autochtones approuvés Tableaux de bord approuvés en ce qui concerne les délinquants inuits et les délinquants autochtones	Sous-commissaire principale	En cours En cours



<p>Recommandation 5 (paragraphe 86) : Service correctionnel Canada devrait collaborer avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour s'assurer d'avoir accès en temps opportun aux antécédents criminels des délinquants et aux documents des tribunaux qui sont disponibles.</p>			
<p>Réponse de la direction : Recommandation acceptée. Service correctionnel Canada continuera de collaborer avec ses partenaires provinciaux et territoriaux afin d'améliorer les délais d'accès aux antécédents criminels des délinquants et aux documents des tribunaux.</p>			
Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
<p>Consulter les Unités de recherche documentaire pour améliorer l'uniformité à l'échelle nationale en ce qui concerne la collecte opportune des antécédents criminels des délinquants et des documents des tribunaux.</p>	<p>Lignes directrices à l'intention des Unités de recherche documentaire</p>	<p>Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels</p>	<p>Mars 2017</p>
<p>Effectuer un examen des protocoles d'entente (PE) liant actuellement le SCC à des partenaires provinciaux et territoriaux afin de relever et de corriger les lacunes dans l'objectif d'améliorer l'accès opportun aux documents des tribunaux.</p>	<p>Rapport sur l'examen des PE du SCC</p>	<p>Directeur général, Services exécutifs</p>	<p>Septembre 2017</p>
	<p>Programme des responsables des services correctionnels et compte rendu de la discussion sur le besoin d'accéder aux renseignements sur les délinquants au moment opportun</p>		<p>En cours</p>
	<p>PE provinciaux et territoriaux mis à jour, le cas échéant</p>		<p>Septembre 2017</p>



Recommandation 6 (paragraphe 94) : Service correctionnel Canada devrait envisager des outils et processus supplémentaires pour attribuer les cotes de sécurité aux délinquants autochtones, y compris l'élaboration de directives structurées pour prendre en compte les antécédents sociaux des Autochtones

Réponse de la direction : Recommandation acceptée. Service correctionnel Canada continuera de mener des recherches sur la validité de ses outils actuels d'évaluation en lien avec les délinquants autochtones. Il examinera aussi le besoin et la faisabilité d'élaborer de nouvelles mesures d'évaluation appropriées sur le plan de la culture et fondées sur les principes de l'Arrêt Gladue.

Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
Dans le cadre des plans de recherche annuels du SCC, examiner les outils d'évaluation, et, au besoin, envisager la possibilité de les réviser pour veiller à ce qu'ils conviennent aux délinquants autochtones.	Outils révisés, au besoin, à la suite des examens	Commissaire adjoint, Politiques	En cours
Réviser les politiques et les procédures du SCC concernant la cote de sécurité initiale et le placement pénitentiaire, la réévaluation de la cote de sécurité et la prise de décisions prélibératoires et postlibératoires, et veiller à l'établissement de lignes directrices structurées sur la façon de tenir compte des antécédents sociaux des Autochtones et de les consigner.	Directives du commissaire	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels; commissaire adjoint, Politiques; sous-commissaire principale	Décembre 2017



Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
Élaborer et mettre en œuvre des indicateurs au sein du SGD afin d'orienter la prise en compte des antécédents sociaux des Autochtones.	Indicateur du SGD concernant la cote de sécurité des délinquants Indicateur du SGD concernant la réévaluation de la cote de sécurité Indicateur du SGC concernant la prise de décisions prélibératoires Indicateur du SGD concernant les procédures postlibératoires	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Décembre 2017



Recommandation 7 (paragraphe 97) : Service correctionnel Canada devrait utiliser les outils d'évaluation les plus appropriés dont il dispose pour aiguiller les délinquants autochtones vers des programmes correctionnels.

Réponse de la direction : Recommandation acceptée. Service correctionnel Canada a élaboré et mettra en œuvre l'indice de risque criminel, soit un outil actuariel plus approprié pour attribuer les programmes correctionnels aux délinquants autochtones.

Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
Finaliser l'élaboration de la mesure actuarielle pour tous les délinquants, y compris les délinquants autochtones et les délinquantes – index de risque criminel (IRC).	Présentation de l'IRC au Comité de direction	Commissaire adjoint, Politiques; commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Terminé
Élaborer des lignes directrices de notation liées à l'IRC.	Lignes directrices de notation liées à l'IRC		Mars 2017
Mener une consultation sur les exigences des politiques se rapportant à l'IRC.	Liste des intervenants consultés	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Avril 2017 – mars 2018
Veiller à ce que les modifications nécessaires relatives à l'IRC soient apportées dans le SGD.	Modifications au sein du SGD	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Novembre 2017



Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
Réviser les politiques et les procédures du SCC afin qu'elles reflètent la mise en œuvre de l'IRC.	Directives du commissaire révisées	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Mars 2018
Former le personnel et communiquer avec celui-ci en ce qui concerne les changements opérationnels se rapportant au nouvel IRC et à ses répercussions sur la planification opérationnelle.	Distribution d'outils de communication (p. ex. notes, bulletins de politique, etc.) aux régions	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Mars 2018
	Réalisation d'activités de formation, au besoin		Mars 2018
Mettre en œuvre l'IRC.	Plan de mise en œuvre	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Mars 2018



Recommandation 8 (paragraphe 106) : Service correctionnel Canada devrait élaborer des directives structurées pour appuyer la prise en compte des facteurs liés aux antécédents sociaux des Autochtones dans les décisions en matière de gestion de cas. Il devrait ensuite s'assurer que le personnel reçoit une formation appropriée sur la façon de prendre en compte les antécédents sociaux des Autochtones dans ces décisions.

Réponse de la direction : Recommandation acceptée. En s'appuyant sur les initiatives de formation actuelle, Service correctionnel Canada continuera à intégrer les éléments des antécédents sociaux des Autochtones à sa formation et ses pratiques de gestion de cas.

Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
Fournir des lignes directrices provisoires sur la façon dont les antécédents sociaux des Autochtones (ASA) devraient être pris en compte et consignés dans les décisions relatives à la gestion des cas.	Lignes directrices provisoires sur la prise en compte des ASA dans la gestion des cas	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels; sous-commissaire principale	Terminé
Offrir une formation sur les ASA aux Comités de gestion régionale (CRG). Offrir une formation sur les ASA aux équipes spécialisées de gestion des cas responsables de l'évaluation initiale, dans les unités opérationnelles où les initiatives des Sentiers autochtones sont offertes et dans certaines unités opérationnelles	Prestation de la formation sur les ASA aux CRG Prestation de la formation sur les ASA dans les unités opérationnelles inuites Prestation de la formation sur les ASA dans les unités opérationnelles offrant les Sentiers autochtones	Sous-commissaire principale; sous-commissaires régionaux	Terminé Mai 2017 Octobre 2017



Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
inuites.	Prestation de la formation sur les ASA dans les unités opérationnelles où sont centralisés les évaluations initiales des Autochtones et les programmes qui leur sont destinés		Avril 2018
Procéder à l' examen des politiques et élaborer des ébauches des directives du commissaire. Mener une consultation sur les politiques auprès des intervenants appropriés. Finaliser et communiquer les modifications apportées aux politiques en ce qui concerne les ASA.	Ébauches des directives du commissaire (et révisions) Liste des intervenants consultés Versions révisées des directives du commissaire, des communiqués généraux et des bulletins de politique	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels; commissaire adjoint, Politiques	Mars 2017 Juin 2017 Décembre 2017
Élaborer des indicateurs dans le SGD pour les éléments suivants : cote de sécurité des délinquants; réévaluation de la cote de sécurité; prise de décision prélibératoire;	Indicateurs dans le SGD orientant la prise en compte des ASA	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	Décembre 2017



Mesure(s)	Livrable(s)	Responsable(s)	Date d'échéance de la mise en œuvre
procédures postlibératoires.			
Réviser et offrir des séances de formation initiale aux agents de libération conditionnelle afin de renseigner ceux-ci sur la façon appropriée de prendre en compte et de consigner les ASA.	Réalisation de séances de formation initiale des agents de libération conditionnelle	Commissaire adjoint, Ressources humaines	Mars 2018
Intégrer des lignes directrices structurées sur les ASA dans le Programme de perfectionnement continu des agents de libération conditionnelle.	Version révisée des modules de perfectionnement continu des agents de libération conditionnelle auxquels sont intégrés les ASA	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels; sous-commissaire principale	Mars 2018
Mener un examen de la conformité aux politiques afin de contrôler et d'évaluer les répercussions des initiatives de formation sur les ASA sur les décisions relatives à la gestion des cas.	Rapport sur l'examen de la conformité et des risques opérationnels (RCRO)	Commissaire adjoint, Politiques	Mars 2019



**Recommandé par : Sous-commissaire principale
Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels
Commissaire adjoint, Politiques
Commissaire adjoint, GRH
Commissaire adjoint intérimaire, Services corporatifs
DG, Secrétariat exécutif**

Approuvé par le commissaire

_____ **Don Head**

_____ **Date**